

Tarifs 2019-2020 Ecole maternelle



Composition des tarifs :

année
 Contribution des familles 224,00 € : sert à couvrir la partie du fonctionnement de l'école que l'Etat ne couvre pas, à assumer le coût des investissements et des équipements pédagogiques et à faire vivre le caractère catholique de notre école et les frais parascolaires

Demi-pension 4 repas 576,00 € Le coût du repas ne comprend pas uniquement la nourriture, qui ne représente que 30 % du coût global.
soit 3,99 € le repas Il inclut également les charges de personnels, l'équipement (fours, chambres froides, etc...), l'énergie, et les bâtiments.

Garderie gratuite

TARIFS HORS COTISATIONS FACULTATIVES :
 Association des parents d'élèves
 Assurance scolaire

Conditions spécifiques

- a- Le statut est choisi à l'inscription, normalement pour toute l'année scolaire.
- b- Le changement de statut ne peut avoir lieu que pour des raisons importantes, au 1er de chaque mois. La demande doit être formulée par écrit au Directeur avant le 15 du mois précédent.
- c- Tout mois commencé est à régler en totalité.

Maternelle
 repas à l'unité 5,10 €

Montant des règlements

Versements de 25, 40, 60 ou 100 € à l'accueil de l'établissement avant la prise des repas.(solde non remboursable si le montant est inférieur au tarif d'un repas lors du départ de l'établissement)

	année	les paiements par chèque sont à effectuer le 1er de chaque mois (sauf septembre pour le 25)									
		septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin
externe	224,00 €	22,00 €	22,00 €	22,00 €	22,00 €	22,00 €	22,00 €	22,00 €	22,00 €	22,00 €	26,00 €
demi-pensionnaire 4 repas	800,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €

REMARQUES

- 1- Demi-pension - Il est tout à fait possible d'être demi-pensionnaire en ne restant que 2 jours fixes par semaine (ex.: lundi et jeudi). Le forfait est alors divisé par 2.
 - Le calcul du forfait demi-pension prend déjà en compte les absences individuelles et les absences pour les classes transplantées.
- 2- Du matériel, des outils pédagogiques, des documents de pastorale... propres à l'élève (fichier personnel de mathématique, etc...) peuvent éventuellement s'ajouter.

Notes :

- En cas de difficulté financière, n'hésitez pas à en faire part au chef d'établissement.
- Si des retards de règlements devaient survenir, merci de contacter la comptabilité le plus tôt possible !

